

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 23 JUIN 2023

N° 2023-251 ATTRIBUTION D'AIDE À LA RÉNOVATION DE L'HABITAT – PROGRAMME 2023

Nomenclature des actes : 7.5

Vu la délibération n°2020-323 du 23 septembre 2020, relative au lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) couplée à une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PTREH).

Vu la délibération n°2020-447 du 9 décembre 2020 relative à l'approbation du règlement des aides de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique.

Vu la délibération n°2020-448 du 9 décembre 2020, relative à l'adhésion de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay au programme Eco-PASS – propriétaire en Vendée.

Vu la délibération n°2020-161 du 24 juin 2020 attribuant les délégations à la Présidente.

Considérant que les demandes d'aide suivantes sont conformes aux critères d'éligibilité, la Présidente décide d'attribuer les subventions suivantes :

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

| N° dossier | Nom | Commune projet | Types de travaux | Montant Aide |
|------------|---------|----------------|------------------------------|--------------|
| 2022-10494 | ANDRÉ | CHANTONNAY | énergie (logement personnel) | 500,00 € |
| 2022-11465 | CARTRON | CHANTONNAY | énergie (logement personnel) | 500,00 € |
| 2023-00897 | GIRARD | SAINT PROUANT | énergie (logement personnel) | 500,00 € |
| 2023-00656 | BILLAUD | BOURNEZEAU | énergie (logement personnel) | 250,00 € |

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 26/06/2023.

Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Publié le

ID : 085-248500340-20230623-2023_251-AR



| Budget initial | Montant engagé | Reste après engagement | Dont montant déjà versé |
|----------------|----------------|------------------------|-------------------------|
| 157 250 € | 44 474 € | 112 776 € | 1 285 € |

Dans le cadre de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique

| N° dossier | Nom | Commune du projet | Montant Aide |
|------------|------------|-------------------------|--------------|
| PTRE320 | JAMIN | CHANTONNAY | 250,00 € |
| PTRE311 | SOURISSEAU | SAINT MARTIN DES NOYERS | 2 250,00 € |

| Budget initial | Montant engagé | Reste après engagement | Dont montant déjà versé |
|----------------|----------------|------------------------|-------------------------|
| 51 750 € | 17 000 € | 34 750 € | 500 € |

Le versement des aides sera effectué sur présentation des justificatifs de paiement validés par les conseillers habitat.

À CHANTONNAY, le 23 juin 2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET